Ensemble scolaire privé
Saint Antoine
Sainte Sophie
22 rue Curie
02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Lycée Sainte Sophie
Lycée des métiers des services à la personne

Collège Saint Antoine

Grandir ensemble

Demande d'Admission
FCIL Esthétique
Année Scolaire 2018/2019

Elève :

Coller ici votre photo

NOM : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : le _____ à_____

Département naissance : _____ nationalité :_____

Adresse : _____

CP-Commune :_____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Régime souhaité : ❒ externe ❒ demi-pensionnaire

SITUATION ACTUELLE

Diplôme(s) obtentu(s) : _____ spécialité : _____ année :_____

Etablissement (nom + adresse) : _____

_____

Diplôme(s) obtentu(s) : _____ spécialité : _____ année :_____

Etablissement (nom + adresse) : _____

_____

Situation actuelle (précisez) : _____

_____

_____

SCOLARITÉ DES 2 DERNIÈRES ANNÉES

Années	Classes	Etablissement : Nom - Adresse	Diplômes Obtenus
2017/2018			
2016/2017			

EXPÉRIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)/PERSONNELLE(S)

(Intérims, stages, emplois précédents, bénévolat…)

Dates	*Entreprises (Nom et Ville)*	*Travaux effectués*

AVEZ-VOUS EFFECTUÉ D'AUTRES DEMANDES (à renseigner avec l'ordre de priorité)

N° de priorité	Etablissement	Section demandée

✍ **Pourquoi souhaitez-vous intégrer cette formation ?**

…….
……
…….
……

✍ Avis motivé du Professeur Principal **ou** du Chef d'établissement sur les aptitudes du candidat à suivre la formation demandée : _____

_____

_____

_____

_____

CONCLUSION

❒ Avis très favorable ❒ Avis favorable ❒ Avis réservé ❒ Avis défavorable

Nom : _____ Date : _____

Qualité : _____

Signature :

Cachet de l'Etablissement

Responsable(s) :

Lien de parenté : ❑ Père et Mère ❑ Mère seule ❑ Père seul ❑ Famille accueil
(Garde : ❑ chez la mère ❑ chez le père ❑ garde alternée)
❑ Autre (préciser) _____

Situation familiale : ❒ célibataire ❒ marié ❒ pacsé ❒ concubinage ❒ divorcé ❒ séparé ❒ veuf

✍ **Père (ou tuteur)** : Nom- Prénom_____ ***précisez si :***

Adresse : rue : _____ ❒ Responsable légal et/ou

CP – Commune : _____ ❒ Responsable payeur

Tél : _____- ____ - _____ - _____ - _____ **N° de portable :** ____ - ____ - ____ - ____ - ____

N° de portable (à indiquer pour l'envoi des absences par SMS) : ____- ____ - ____ - ____ - ____

Adresse mail : _____@ _____

Profession : _____ **Employeur :_____**

Tél travail : ____- _____- _____- _____ - _____ **CP- Commune : _____**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

✍ **Mère** : Nom- prénom_____ ***précisez si :***

Adresse : rue : _____ ❒ Responsable légal et/ou

CP – Commune : _____ ❒ Responsable payeur

Tél : _____- ____ - _____ - _____ - _____ **N° de portable :** ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Adresse mail : _____@ _____

Profession : _____ **Employeur :_____**

Tél travail : ____- _____- _____- _____ - _____ **CP- Commune : _____**

✍ **Autre (précisez)** : Nom- prénom_____ ***précisez si :***

Adresse : rue : _____ ❒ Responsable légal et/ou

CP – Commune : _____ ❒ Responsable payeur

Tél : _____- ____ - _____ - _____ - _____ **N° de portable :** ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Adresse mail : _____@ _____

Profession : _____ **Employeur :_____**

Tél travail : ____- _____- _____- _____ - _____ **CP- Commune : _____**

Selon l'article 372 nouveau du code civil, l'Etablissement doit adresser aux 2 parents (séparés ou divorcés) les résultats scolaires. Si tel est le cas, merci de communiquer les différentes adresses.

Date : Signature :

Donnez une définition du métier que vous envisagez ?

……

……

……

Quelles sont vos motivations pour exercer cette profession ?

……

……

……

Donnez 3 qualités pour exercer cette profession.

- ……
- ……
- ……

Quel fait d'actualité vous a marqué dernièrement ? Pourquoi ?

……

……

……

Dans quelle(s) structure(s) pensez-vous effectuer vos 3 stages (différents) ?

……

……

……

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- la photocopie des bulletins de l'année en cours et de l'année précédente
- le(s) relevé(s) de notes du ou des examen(s) obtenu(s)
- la copie du ou des diplômes obtenus
- une lettre de motivation manuscrite
- un CV
- la photocopie de la carte d'identité
- 4 photos d'identité
- 20 € de frais de dossier ***(uniquement pour les nouveaux élèves)***
- une enveloppe vierge affranchie au tarif en vigueur
- 6 timbres autocollants au tarif en vigueur

Ensemble scolaire privé
Saint Antoine
Sainte Sophie
22 rue curie 02110 BOHAIN
Tél : 03 23 07 53 53 – Fax : 03 23 07 53 54
ens.scol@st-antoine-ste-sophie.fr
www.st-antoine-ste-sophie.fr

Ensemble Scolaire Saint-Antoine - Sainte-Sophie – 02110 BOHAIN

Etablissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE:

L'Ensemble Scolaire Saint Antoine-Sainte Sophie – 22 rue Curie 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS, représenté par Mr CAYREL, Chef d'établissement

ET

Monsieur, Madame ……,

Demeurant..……..……..

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant (*nom-prénom*) ……,

Désignés ci-dessous «le(s) responsable(s) »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) responsable(s) au sein de l'établissement catholique – Ensemble Scolaire St Antoine - Ste Sophie - ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant désigné ci-dessus pour l'année scolaire 2018-2019, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement (cf.art. 6)

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration, d'internat selon les choix définis par le(s) responsable(s) dans la fiche de renseignement.

L'établissement s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif, délivrer un enseignement conforme aux programmes et horaires fixés par l'éducation nationale, à faire vivre le caractère propre de l'établissement.

Article 3 - Obligations des responsables

Le(s) responsable(s) inscrit/inscrivent l'enfant (nom-prénom) ..……..…
né(e) le …… en classe de ..…… au sein de l'ensemble scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Le(s) responsable(s) reconnaît(ssent) **avoir pris connaissance, lu et adhérer au** :
- projet éducatif,
- règlement intérieur,
- règlement financier de l'établissement et en assumer la charge,
- aux chartes (informatiques, spécifiques aux sections…),

et s'engage(nt) à respecter l'ensemble de ces textes qui régissent la vie de l'établissement, et il(s) s'engage(nt) également à les faire respecter par l'enfant scolarisé au sein de l'établissement.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires (association sportive, association de parents d'élèves,…), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Article 5 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) responsable (s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 - Durée et renouvellement et résiliation du contrat

Le présent contrat de scolarisation et de confiance est conclu pour l'année scolaire 2018/2019. Il est reconductible par tacite reconduction.

Paraphes de l'élève et des responsables

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second semestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 15 juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 15 juin) pour informer les responsables de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève…).

Le présent contrat de scolarisation peut-être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire, en cas :

- de rupture de confiance,

- d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement.

- de non-respect d'un des points présents dans les textes de référence de l'établissement (projet éducatif, règlement intérieur, chartes, règlement financier …)

En cas de rupture de contrat en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le responsable reste redevable envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à l'acompte versé lors de l'inscription telle que fixée dans le règlement financier, en sus des sommes dues à l'établissement pour la période écoulée.

Cette même indemnité sera due en cas d'annulation de l'inscription après le 15 juillet, tant de la part de la famille que de l'établissement dès lors que cette annulation intervient pour des motifs autres que ceux acceptés dans le cadre d'une résiliation en cours d'année scolaire.

Article 7- Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) responsable(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 8- Droit à l'image

Un imprimé spécifique sera à remettre avant la rentrée scolaire.

Article 9 - Arbitrage

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Soissons-Laon-Saint Quentin.

A.....…… Le.....……

Signature du (des) responsable(s)	**Signature de l'élève**	**Signature du**
Précédée de la mention	**Précédée de la mention**	**Chef d'établissement**
« lu et approuvé »	**« lu et approuvé »**	

Nom-prénom élève : ……. Classe : .....

Nom prénom de l'autorité parentale : *Paraphe de l'élève et des responsable(s)*

.....

.....

Ensemble scolaire privé
Saint Antoine
Sainte Sophie
22 rue curie 02110 BOHAIN
Tél : 03 23 07 53 53 – Fax : 03 23 07 53 54
ens.scol@st-antoine-ste-sophie.fr
www.st-antoine-ste-sophie.fr

Lycée Sainte Sophie
Lycée des métiers des services à la personne

Grandir ensemble

Collège Saint Antoine

Règlement financier de l'Ensemble Scolaire Saint-Antoine – Sainte-Sophie

Année scolaire 2018/2019

Contribution des familles :

La contribution des familles est destinée à participer aux investissements immobiliers et aux équipements nécessaires, ainsi qu'aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

Cotisation Association Sportive :

La cotisation d'un montant de 5€ correspond à l'adhésion personnelle de l'enfant à l'association sportive de l'établissement et dont l'entraînement sportif se déroule en dehors des heures scolaires.

Cotisation APEL :

L'établissement collecte une cotisation de 18 € pour le compte de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L). Cette cotisation volontaire portée sur la facture de début d'année permet à l'association de parents de soutenir des actions (voyages et sorties pédagogiques, petits équipements pédagogiques) en direction des élèves du collège et du lycée et de représenter localement et nationalement les parents d'élèves de nos établissements auprès de différentes instances, par exemple le ministère de l'Éducation Nationale. Cette cotisation permet également aux familles adhérentes de recevoir le magazine bi-mensuel "famille et éducation".
Les parents qui ne souhaiteraient pas adhérer au projet sont invités à régler dans un premier temps la totalité demandée à l'établissement puis à demander directement à l'Apel le remboursement de cette cotisation par courriel (apel@st-antoine-ste-sophie.fr) et ce avant le 01/11/2018.

Casier :

Les collégiens peuvent bénéficier d'un casier moyennant la somme de 5€ l'année (porté sur la facture annuelle). La priorité sera donnée aux collégiens demi-pensionnaires des classes de 6ème et 5ème.

Prestations scolaires obligatoires :

- Manuels scolaires :

Pour le collège : les manuels scolaires seront fournis par l'établissement, seuls les TP seront facturés aux familles.

Pour le lycée : Une nouvelle procédure sera mise en place à la rentrée 2018. L'ARBS va procéder à un achat/revente pour l'acquisition des manuels scolaires. Les lycéens bénéficient d'une aide du Conseil Régional des Hauts de France grâce à leur carte GHDF ou carte cursus picardie (à titre d'information à la rentrée 2017 le montant s'élevait à 100 € pour les élèves de 1ère année de cycle et 55 € pour les autres).

- Activités annexes

En outre, il peut être demandé une participation à diverses activités se déroulant dans l'établissement ou hors de l'établissement. Le montant de celles-ci vous sera communiqué avant chaque projet.

Demi-pension :

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de 8 à 15 jours civils, dûment constatée par certificat médical, une somme forfaitaire de 20 € par semaine peut-être remboursée.
En cas de déménagement ou d'exclusion définitive, les remboursements interviennent à compter du 1er jour qui suit ces évènements.
En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.
Seuls les changements de régime en fin de trimestre sont acceptés. L'établissement se réserve le droit de percevoir une indemnité de résiliation égale à 85 € (Passage de demi-pensionnaire à externe).
Les élèves externes ont la possibilité d'accéder au self, d'acheter un sandwich, ou une formule malin. Ces tickets sont vendus par carnet de 10, ou **occasionnellement** à l'unité.

- **Repas Self** au prix de 6,30€
- **Formule « Malin »** *(sandwich ou croque ou pasta box + entrée + dessert)* au prix de 5,30€
- **Sandwich (à emporter)** au prix de 3,20€

Frais d'internat :

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée supérieure à 8 jours civils, dûment constatée par certificat médical ou pour toute autre raison dûment justifiée, une somme forfaitaire de 47,50 € par semaine est remboursée.
En cas de déménagement ou d'exclusion définitive, les remboursements interviennent à compter du 1er jour qui suit ces évènements.
En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à l'internat l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.
En cas de changement de régime en cours d'année scolaire, l'établissement se réserve le droit de percevoir une indemnité de résiliation égale à 135 € (Passage de pensionnaire à demi-pensionnaire) ou à 210 € (Passage de pensionnaire à externe).

MODALITES FINANCIERES :

La facture annuelle est déposée sur le site école directe. Les tarifs tiennent compte des périodes de stage et des vacances scolaires.

Réductions sur la contribution familiale :

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :
- 10 % sur la contribution familiale du 2ème enfant,
- 15 % sur la contribution familiale du 3ème enfant, et suivants.

Frais de dossier : 20 €

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont pas remboursés même si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.

Acompte d'inscription :

Un acompte est exigible lors de la confirmation d'inscription. Celui-ci est encaissé et déduit de la facture annuelle.

Externe : 100 € ½ Pensionnaire : 200 € Interne : 300€

Cet acompte peut-être remboursé, sur **demande écrite** lors de cas particulier en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse (ex : divorce, déménagement) avant le 15/07/2018 (cachet de la poste faisant foi). En cas d'arrêt de scolarité en cours d'année scolaire, une indemnité de résiliation égale à cet acompte est due à l'établissement.

Mode de règlement – Prélèvement bancaire :

Le prélèvement est le mode de règlement privilégié par l'établissement.
Les prélèvements sont effectués le 7 de chaque mois d'octobre à juin.
Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.
Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doivent être signalés avant le 15 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.
En l'absence de prélèvement, le règlement doit intervenir à l'établissement avant les dates suivantes :
- 1/3 de la facture annuelle avant le 1er novembre,
- 1/3 avant le 1er février,
- le solde avant le 1er mai.

Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 (1)

	Contribution familiale seule	*Contribution familiale +Demi pension*		*Contribution familiale +Pension*	
	Externe	DP 4 jours	DP 5 jours	Interne	Fournitures
6ème, 5ème	421	1267	1465	3666	
4ème, 3ème	461	1307	1505	3706	
	Externe	DP 5 jours		Interne	Fournitures
3ème Prépa Pro (4)	471	1546		3471	
CAP Esthétique Cosmétique (2)	529	1504		3380	101
Bac Pro Esthétique Cosmétique - Seconde (3)	529	1504		3380	183
Bac Pro Esthétique Cosmétique - Première	529	1438		3152	183
Bac Pro Esthétique Cosmétique - Terminale	529	1438		3152	230
CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (4)	529	1504		3380	
Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la personne - Seconde (5)	529	1504		3380	
Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la personne - Première	529	1438		3152	
Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la personne - Terminale	529	1438		3152	
Seconde Générale et Technologique	559	1666		3609	
Première Sciences et Technologies de la Santé et du Social	559	1666		3609	
Terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social	559	1666		3609	
FCIL Préparation aux concours paramédicaux et sociaux (6)	669	1133			
FCIL Esthétique (6)	669	1133			
BTS Economie Sociale et Familiale - 1ère année (4)	749	1725		3600	
BTS Economie Sociale et Familiale - 2ème année	749	1672		3371	

Facturation :

(1) **Ces tarifs tiennent compte des périodes de stage et des vacances scolaires - Une seule facture annuelle (en septembre)**

(2) **Uniquement en 1ère année** - Trousseau esthétique : 480 € + Trousseau Arts appliqués : 42 € (facultatif), *tarifs indicatifs de la rentrée 2017*

(3) Trousseau esthétique : 530 € + Trousseau Arts appliqués : 42 € (facultatif), *tarifs indicatifs de la rentrée 2017*

(4) Fournitures Arts appliqués : 34 € (facultatif), *tarifs indicatifs de la rentrée 2017*

(5) Fournitures Arts appliqués : 42 € (facultatif), *tarifs indicatifs de la rentrée 2017*

(6) Scolarité de septembre à mai